

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

**13 janvier 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, lundi le 13 janvier 2025, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Godbout et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Tony Rancourt et Hugh Fortier  
M<sup>mes</sup> les conseillères Priscillia Lefebvre, Valérie Rancourt et Francine Vallières

M<sup>mes</sup> Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale et Jessica Couillard greffière-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

**2025-01-01 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

**2025-01-02 Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2024**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 soit adopté tel que rédigé.

**2025-01-03 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Tony Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 soit adopté tel que rédigé.

**2025-01-04 Adoption du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 16 décembre 2024**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 16 décembre 2024 soit adopté tel que rédigé.

**2025-01-05 Approbation des comptes**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 981 862.44 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 224**

Règlement numéro 224, établissant le taux de taxes et la tarification des différents services municipaux pour l'exercice financier 2025.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Poularies a adopté un budget municipal pour l'exercice financier 2025 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU QUE** le taux de taxation et les tarifications doivent être prescrits par règlement selon les articles 988-989 du Code municipal du Québec ;

- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 décembre 2024 ainsi que le projet de règlement ;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 224 soit adopté et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :
- ARTICLE 1** **TAXES FONCIÈRES ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- Une taxe foncière générale de 0.71 \$ le 100 \$ d'évaluation soit imposée et prélever sur tous les immeubles et sur tous les bien fonds imposables de la municipalité pour l'année 2025.
- ARTICLE 2** **TAXE SPÉCIALE POUR LE REMBOURSEMENT D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE**
- Pour pourvoir au remboursement des échéances en capital et intérêts conformément au règlement 164, une taxe spéciale de 0.0335 \$ le 100 \$ d'évaluation soit imposée et prélever sur tous les immeubles et sur tous les bien fonds imposables de la municipalité.
- ARTICLE 3** **TAXE SPÉCIALE POUR LE REMBOURSEMENT D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UNE DÉNEIGEUSE**
- Pour pourvoir au remboursement des échéances en capital et intérêts conformément au règlement 217, une taxe spéciale de 0.0558 \$ le 100 \$ d'évaluation soit imposée et prélever sur tous les immeubles et sur tous les bien fonds imposables de la municipalité.
- ARTICLE 4** **TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT**
- Un tarif de compensation pour le service d'égout soit fixé à 70 \$ par unité de logement et autres locaux à tous les propriétaires bénéficiant de ce service soit résidentiel et commercial.
- ARTICLE 5** **TARIF POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**
- Un tarif annuel de 260 \$ par unité de logement et autres locaux soit exigé et prélever à tous les usagers du service d'enlèvement, de transport et de dispositions des ordures ménagères et des matières recyclables.
- ARTICLE 6** **TAUX D'INTÉRÊT**
- Un taux d'intérêt annuel de 20 % soit chargé.
- ARTICLE 7** **ENTRÉE EN VIGUEUR**
- Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.
- ARTICLE 8** **ABROGATION**
- Le présent règlement abroge toutes dispositions similaires contenues dans un autre règlement, ou tout règlement portant sur le même objet.

**2025-01-06 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Poularies doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la Municipalité de Poularies de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

**QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

**ANNEXE**

Liste des immeubles à être vendus pour non-paiements des taxes.

Propriétaire	Matricule	Lot	Taxe dues (capital intérêts et pénalité intérêts aux 31 mars 2025)
Martin Bruneau et Sandra Tanguay	4294 38 5650 0 000 0000	5 048 139	4 942,38 \$

**2025-01-07 Révision budgétaire 2024 de l'O.M.H. de l'Arc-en-Ciel**

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Tony Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la révision budgétaire 2024 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel. Cette révision mentionne une augmentation de la contribution de la municipalité de Poularies de 470 \$.

**2025-01-08 Participation financière 2025 à la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest**

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la participation financière 2025 de la municipalité à la Corporation du transport public adapté. La contribution a été fixée à 6 389 \$, payable en trois versements égaux en janvier, mai et septembre 2025.

**2025-01-09 Renouvellement de la cotisation annuelle de l'association des directeurs municipaux du Québec**

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de la cotisation annuelle de M<sup>me</sup> Katy Rivard, directrice générale, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2025, au montant de 1 125.87 \$ incluant les taxes.

**2025-01-10 Approbation des prévision budgétaires 2025 de l'Office municipal de l'Arc-en-ciel**

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-

ciel pour l'année 2025 soit adopté tel que présenté. La participation de la municipalité dans ce budget est de 2 252 \$.

**2025-01-11 Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – FONDS-24-11-03**

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport d'activités FONDS-24-11-03 déposé dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux, pour le montant 11 643.60 \$, tel que présenté dans le document du rapport.

**2025-01-12 Achat d'une soudeuse garage**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une soudeuse puisque l'ancienne ne fonctionne plus. Le coût selon la soumission de Abinord Ltée est de 1 099.99 \$ avant taxes.

**Séance de travail**

Il est convenu qu'aucune séance n'ait lieu en janvier 2025, mais qu'une rencontre soit prévue mercredi le 15 janvier à 19h avec les organisateurs d'un tournoi d'hockey.

**2025-01-13 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, il est 20h38.

**Maire \_\_\_\_\_ Greffière trésorière/dir.gén. \_\_\_\_\_**

Je, M. Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.